

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 à 19H00****N° 042/2023 – Demandes de subventions pour la rénovation thermique de l'école du Village**Conseillers en exercice : **28** – Présents : **26** – Excusé avec Pouvoir : **1** – Absente : **1** – Votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 7 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 1^{er} juin 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle que la commune a missionné l'ALEC 01 pour réaliser une étude thermique du groupe scolaire du Village. Celle-ci identifie un bouquet de travaux dont la réalisation permettra de réaliser environ 39 % d'économies d'énergie :

- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment ancien de l'école maternelle (109 408 € HT) et installation d'une VMC (21 000 € HT) permettant d'atteindre 30% d'économies d'énergie,
- Relamping LED de l'ensemble du groupe scolaire du village (50 689 € HT) : 9 % d'économies d'énergie.

Le coût total de l'opération de rénovation thermique de l'école du Village est ainsi évalué à 181 097€ HT. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 30 % par l'Etat puisque le dossier de demande de subvention déposé en avril 2023 au titre du Fonds Vert a été retenu.

Pour engager dans les plus brefs délais les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire, il est proposé de solliciter d'autres cofinancements auprès :

- du Département de l'Ain au titre du Pacte de territoire (dispositif « Transition écologique »)
- et de Grand Bourg Agglomération au titre du Plan d'Equipement Territorial (PET) 2.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Remplacement menuiseries ext.	109 408	Etat (Fonds vert - 30 %)	54 329
Installation VMC	21 000	Département (Pacte de T. - 20%)	36 219
Relamping led	50 689	GBA (PET 2 – 25 %)	45 274
		Sous-total subventions (75 %)	135 822
		Emprunt (25 %)	45 275
Totaux	181 097	Totaux	181 097

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation thermique de l'école du Village présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de l'Ain et de la Communauté d'Agglomération,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



A blue ink handwritten signature, appearing to read "Guillaume Fauvet", is written over the seal.